

Rapport d'évaluation

Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)

du Collège Herzing

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement
du programme

Conception et dessin assistés par ordinateur (ELC.1Q)

Octobre 2014

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur (ELC.IQ)* et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Herzing s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation du Collège Herzing a été reçu par la Commission le 27 juin 2013. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 20 et 21 novembre 2013¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi qu'un professeur², des étudiants et des membres du personnel non enseignant. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Collège Herzing et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

-
1. Outre le commissaire, M. John Keyes, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Lisa Boyle, conseillère pédagogique au Cégep John Abbott, M. Luc Lafontaine, directeur des opérations à Musitechnic Formation, et M^{me} Sylvie Lord, conseillère spéciale du directeur général au Collège Vanier. Le comité était assisté de M^{me} Alla Mitriashkina, agente de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Collège Herzing, fondé en 1965, est un établissement privé non subventionné qui offre de la formation bilingue (français et anglais) dans les domaines de la technologie de l'information, des affaires, du design et de la santé. Le Collège fait partie d'un réseau établi au Canada et aux États-Unis qui compte cinq campus au Canada. Le campus de Montréal, qui fait l'objet du présent rapport, propose huit programmes conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC). Il offre également quatre programmes de formation de niveau secondaire menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP). Entre le printemps 2009 et l'automne 2010, le nombre d'étudiants inscrits au Collège, incluant les cohortes de l'automne, de l'hiver et du printemps, a varié entre 160 et 194 étudiants. Le Collège comptait, à la fin de l'année 2012-2013, 7 professeurs à temps plein.

Le programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* est défini en objectifs et standards depuis juillet 2003. Le programme compte 48 unités et comporte 1680 heures réparties en 16 cours et 4 sessions. Le Collège offre les cours selon une formule modulaire d'un cours à la fois et un horaire de cinq heures par jour, cinq jours par semaine. Lors de la visite, le Collège accueillait 14 étudiants dans son programme. La formation est offerte en anglais seulement. Un professeur donnait l'ensemble des cours; il enseignait à temps plein et assumait aussi le rôle de coordonnateur de stage et de chef du département. La direction du Collège est constituée du directeur général (président), du directeur des études, de la directrice du Service d'aide à la recherche d'emploi, du directeur des admissions et de la directrice du Service aux étudiants. La gestion du programme est assumée conjointement par le directeur général et le directeur des études du Collège.

En ce qui concerne la PIEP de l'établissement, elle a été évaluée en décembre 2003 par la Commission qui l'a jugée entièrement satisfaisante. Lors de la démarche d'autoévaluation, c'est une autre version de la politique, adoptée par le conseil d'administration du Collège en août 2005, qui était en vigueur. La politique révisée comporte un seul changement à l'égard de la fréquence de l'évaluation d'un programme d'études, qui passe de 5 à 10 ans. Cette version de la politique était encore en vigueur lors de la visite de la Commission.

La démarche d'autoévaluation

Le Collège Herzing n'a respecté que partiellement les demandes de la Commission. Ainsi, une autoévaluation du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* a été réalisée entre l'été 2010 et le printemps 2013, mais la démarche n'a pas couvert l'évaluation de l'application de la PIEP. Pour son évaluation de programme, le Collège s'est appuyé sur le mécanisme prévu à sa politique. Le mandat d'évaluation a été confié au comité des études, composé du directeur des études et d'un professeur. Ce comité a évalué le programme en se basant sur les sept questions d'évaluation et sur les six indicateurs prévus dans la PIEP qui, toutefois, ne prennent que partiellement en charge les six critères d'évaluation retenus par la Commission pour l'évaluation d'un programme. Le comité des études a analysé les données et il a présenté les résultats d'évaluation au comité des directeurs, regroupant les cinq cadres du Collège, soit le directeur général, le directeur des études, la directrice du Service aux étudiants, la directrice du Service d'aide à la recherche d'emploi et le directeur des admissions. Le comité des directeurs a aussi été consulté sur les actions à entreprendre en lien avec les conclusions de l'évaluation. Enfin, un rapport qui présente les résultats de la démarche et les actions pour donner suite à l'autoévaluation du programme a été rédigé par le comité des études et adopté en mai 2013 par le conseil d'administration du Collège.

Le Collège a suivi le devis d'évaluation précisé dans sa politique, qui spécifie les principales étapes de la démarche d'évaluation, ses objectifs et critères, les responsables ainsi que la méthodologie d'évaluation. Il s'est appuyé sur des données documentaires, statistiques et perceptuelles pour réaliser l'autoévaluation de son programme. La période d'observation s'étale de l'été 2009 à l'automne 2010. Le comité a recueilli l'opinion des étudiants (cinq cohortes), des diplômés (cinq cohortes) et des employeurs par des sondages réalisés en ligne après chaque session et colligés dans le système d'information de l'établissement. Ces sondages ont été validés par des groupes de discussion composés de professeurs, de représentants de l'industrie, d'étudiants et de diplômés. Les sondages sont basés sur les questions et les indicateurs prévus dans la PIEP du Collège. Il s'agit notamment des indicateurs suivants : la réussite académique, la satisfaction des étudiants envers le programme, la persévérance des étudiants, leur performance lors de l'évaluation par des tiers, la satisfaction des employeurs et la satisfaction des diplômés. En ce qui concerne les questions d'évaluation, elles portent sur la vérification de la réponse du curriculum aux normes de qualité et d'amélioration établies, sur l'évaluation de la performance des étudiants, sur la vérification de la qualité de l'enseignement, de la qualité des ressources, de la qualité des services, ainsi que de la qualité de la gestion des programmes et sur la vérification du processus de recrutement et d'orientation des nouveaux étudiants. L'opinion du seul professeur du programme sur la qualité du

programme a été recueillie par le directeur des études lors des rencontres du comité des études. Pour compléter ses données, le Collège a analysé les données statistiques institutionnelles sur la réussite des cours, sur la diplomation et sur le placement des cinq cohortes d'étudiants comprises dans la période d'observation.

Pour appuyer son jugement, la Commission a examiné, entre autres documents, les plans de cours et les évaluations (projets, travaux de laboratoire et évaluations finales) pour le programme *Conception et dessin assistés par ordinateur*. Elle a aussi porté son regard sur la PIEP, sur la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sur la description du programme et sur les réponses aux sondages.

La Commission estime que les questions posées lors des sondages ont amené les étudiants, les diplômés et les employeurs à se prononcer sur plusieurs aspects du programme et explicitement sur chacune des compétences visées par la formation. Par la suite, le Collège a mis les réponses obtenues aux sondages et les données statistiques institutionnelles en relation avec les six critères de la Commission. Cependant, cette démonstration n'a pas permis d'établir un lien direct et évident entre ces trois composantes. Par exemple, pour évaluer le critère de la Commission visant l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, le Collège a mis en relation les réponses obtenues aux questions sur la qualité des ressources et des services avec les données sur la persévérance et sur la satisfaction des étudiants, des employeurs et des diplômés envers le programme. Ainsi, dans le cadre de sa démarche, il n'a pas évalué l'adéquation des ressources nécessaires aux besoins du programme. Par ailleurs, la Commission observe que le Collège n'a pas procédé à l'évaluation des plans de cours et des instruments d'évaluation du programme, ce qui aurait été nécessaire pour juger de la cohérence et de l'efficacité du programme. La Commission est d'avis que la méthodologie utilisée par le Collège ainsi que les instruments de collecte de données n'ont pas été adaptés aux critères retenus par la Commission pour l'évaluation du programme. Par conséquent, cela a limité la cueillette des données nécessaires à l'évaluation complète du programme et a rendu difficile leur interprétation et la compréhension du lien entre les sept questions d'évaluation et les six indicateurs du Collège, d'une part, et les six critères pour l'évaluation de la qualité d'un programme de formation établis par la Commission, d'autre part. La Commission estime que les informations et les données utilisées par le Collège ont été insuffisantes et partiellement pertinentes pour réaliser une analyse approfondie du programme, ce qui a empêché le Collège de dégager des conclusions utiles. La Commission constate également que le Collège n'a pas porté de regard critique sur l'application de sa PIEP. Compte tenu des lacunes qu'elle a relevées,

la Commission recommande au Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de programme et de l'application de la PIEP, de s'assurer de recueillir des données suffisantes et pertinentes, de procéder à une analyse rigoureuse des données recueillies afin d'avoir une idée juste du programme évalué et de porter un regard critique sur l'application de sa politique.

En conclusion, la Commission estime que la démarche du Collège n'a permis que partiellement de donner une idée juste du programme évalué et qu'elle n'a pas permis de bien traduire la réalité du Collège concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

Le Collège conclut que le programme qu'il offre est pertinent. Selon l'établissement, les objectifs du programme sont adaptés aux besoins du marché du travail. Pour arriver à cette conclusion, il s'appuie sur le taux élevé de placement des finissants et sur les indicateurs de satisfaction des employeurs et des diplômés. Dans son rapport, le Collège indique que, sur un total de 19 diplômés issus des cohortes 2009-2010, 15 ont trouvé un emploi, à temps plein ou à temps partiel dans le domaine de la conception et du dessin assistés par ordinateur. En outre, le Collège souligne que 80 % des diplômés se placent dans les 6 mois qui suivent l'obtention du diplôme.

Les données du Collège font également ressortir que les employeurs et les diplômés considèrent que la grande majorité des compétences du programme est pertinente. Toutefois, le Collège note que les compétences qui touchent les mathématiques et la configuration des logiciels semblent moins pertinentes pour certains diplômés et employeurs. Lors de la visite, il a expliqué que ces compétences peuvent ne pas être explicitement sollicitées dans tous les milieux de stage ou de travail. En effet, les logiciels actuels utilisés en milieu de travail sont déjà configurés et prennent en charge automatiquement les calculs qui sous-tendent les opérations graphiques. En ce qui concerne les étudiants, 90 % ont répondu lors des sondages qu'ils recommanderaient ce programme à un ami, ce que les témoignages recueillis lors de la visite ont confirmé.

La Commission note que le Collège dispose de mécanismes de liaison qui lui permettent de tenir compte des attentes des étudiants et des besoins des employeurs. Ainsi, pour se tenir informé de l'état du marché de l'emploi et pour s'assurer de l'adéquation de la formation offerte, le Collège peut, en premier lieu, compter sur son professeur qui est actif dans le domaine. De plus, à la fin du programme, le Collège obtient de la rétroaction des finissants à leur retour de stage sur la pertinence de l'ensemble de la formation. En outre, la

majorité des finissants sont embauchés par les milieux où s'est déroulé leur stage. De plus, le Collège effectue une relance auprès de tous les diplômés 3, 6 et 12 mois après la fin de leur formation pour suivre le taux de placement et en profite pour recueillir leur avis sur le programme. Finalement, en ce qui concerne explicitement les besoins du milieu de travail, la directrice du Service d'aide à la recherche d'emploi maintient les liens avec les représentants de l'industrie en procédant à des sondages réguliers et à des rencontres. Les suivis périodiques auprès des diplômés permettent également au Collège d'avoir le pouls du milieu. Par ailleurs, la Commission a appris lors de la visite qu'un comité consultatif composé de gens de l'industrie, d'un professeur, de diplômés et de la direction du Collège avait été mis sur pied pour l'élaboration des compétences du programme en 2003, mais que ce comité n'a pas été réuni depuis. La Commission est d'avis que le maintien d'un tel comité aurait pu contribuer au suivi de l'évolution de la profession et de la pertinence du programme. La Commission estime que le Collège aurait intérêt à retourner périodiquement auprès de l'ensemble des employeurs pour dépister les tendances à venir dans le domaine des arts numériques et à formaliser ses liens avec le milieu du travail en général.

La Commission juge que le programme, tel qu'il est mis en œuvre, est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

Le devis du programme indique que chacune des 18 compétences du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* est associée à un cours. Le Collège a porté un regard sur les devis ministériels des DEC auxquels il a associé son programme, sur le devis local du programme, sur les compétences du programme, sur la grille de cours, sur la séquence des cours, sur les préalables, sur la pondération des cours, sur la charge de travail de l'étudiant et sur les plans de cours. Par ailleurs, le Collège a interrogé des employeurs, des diplômés et des étudiants sur leur appréciation de la cohésion des composantes du programme.

L'analyse de la documentation relative au programme que la Commission a réalisée et les témoignages recueillis lors de la visite l'ont amenée à conclure, comme le Collège, que les compétences sont prises en compte dans les cours, que les objectifs et les standards des cours sont clairs et que l'agencement des cours tient compte de la progression des

apprentissages et de la maîtrise des compétences du programme. Pour améliorer la cohérence du programme, le Collège a entrepris une modification pour intégrer certaines compétences dans plus d'un cours. Par ailleurs, le déploiement de l'ensemble des compétences dans les cours regroupés en trois sessions d'enseignement, chacune dédiée à l'un des trois domaines d'application différents, soit le design d'ingénierie, le génie mécanique et le domaine manufacturier de même que l'architecture et la construction, permet aux étudiants de commencer la formation chaque session. Pour faciliter l'intégration des nouveaux inscrits, le Collège offre chaque session des cours non crédités de mise à niveau axés sur la préparation technique des étudiants à l'utilisation de l'équipement. Peu importe la séquence de ces trois sessions, chaque étudiant complète sa formation avec une quatrième session composée uniquement du stage de fin d'études. Selon les données recueillies par le Collège et les témoignages entendus lors de la visite, les étudiants reconnaissent les liens entre les trois sessions d'enseignement du programme et entre les différents cours du programme. Le professeur et les étudiants reconnaissent l'efficacité de la formule de déploiement des compétences adoptée par le Collège et estiment que l'agencement des cours est équilibré d'une session à l'autre.

En ce qui concerne la charge de travail, la Commission constate, en s'appuyant sur les données du Collège et sur les témoignages des étudiants, que la charge de travail est réaliste. Elle correspond à la pondération établie et les étudiants sont bien informés des exigences relatives à chaque cours.

La Commission juge que le programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* est cohérent.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

Le Collège conclut que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont de qualité en s'appuyant sur les réponses que les étudiants et les diplômés ont données dans le cadre des sondages.

Le Collège a inclus dans son rapport une liste des principales méthodes pédagogiques utilisées par les professeurs. Parmi ces méthodes, signalons les présentations à l'aide d'un logiciel, les laboratoires interactifs et le travail avec les brochures en format PDF. La Commission observe que le Collège a fait le choix d'accorder une place prépondérante à l'aspect pratique dans les cours. Ainsi, ceux-ci comportent généralement une partie

pratique plus importante que la partie théorique. Tous les cours sont portés par un projet de session, réalisé souvent en équipe, mais avec une part importante de travail individuel. La Commission estime que ces méthodes sont bien adaptées aux compétences du programme et aux caractéristiques des étudiants.

Les étudiants rencontrés, comme les étudiants et les diplômés interrogés par les sondages institutionnels, se sont montrés satisfaits des méthodes pédagogiques utilisées par leur professeur ainsi que de l'encadrement et du soutien que ce dernier leur donne. Les étudiants apprécient que l'enseignement soit dispensé par le même professeur pour tous les cours et pour l'ensemble des trois sessions d'enseignement. Cela permet un suivi quasi individuel du progrès de chaque étudiant par le professeur. Celui-ci assure une grande disponibilité, car les étudiants peuvent le rejoindre en tout temps, sur place dans les locaux du Collège ou par d'autres moyens de communication, dont le courriel. De plus, chaque nouvel étudiant est parrainé par un étudiant plus avancé du même groupe. Par ailleurs, la Commission a constaté que l'encadrement des étudiants se poursuit au-delà des quatre sessions du programme comme tel. Dans le cas des diplômés qui ne réussissent pas à trouver un emploi dans les 12 mois suivant l'obtention de leur diplôme, le Collège leur offre sans frais un cours de mise à niveau des connaissances dans le domaine des arts numériques. La Commission estime que l'ensemble des mesures d'encadrement mises en place par le Collège contribue à la réussite des étudiants.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Le Collège conclut que les ressources humaines, matérielles et financières sont adéquates. Il est parvenu à cette conclusion en se basant sur le résultat des sondages faits auprès des étudiants et sur l'inventaire des ressources matérielles disponibles dans le Collège.

Après l'examen des documents du Collège et des informations recueillies lors de la visite, la Commission constate, comme le Collège, que le professeur possède une formation et une expérience professionnelle qui sont pertinentes. Outre le professeur, le Collège peut compter sur les deux techniciens en informatique, dont le rôle est de préparer les locaux en

fonction des cours et de faire l'entretien des équipements. Un administrateur de réseau du Collège peut aussi intervenir en appui aux techniciens et au professeur.

Pour donner sa formation, le Collège dispose de salles de cours polyvalentes, où les étudiants font leurs travaux théoriques et pratiques ainsi que les projets de laboratoire. Ces salles sont équipées d'un ordinateur par étudiant et de plusieurs logiciels, dont des logiciels spécialisés. La Commission note que les salles informatiques sont accessibles le jour, le soir et la fin de semaine et elle souligne l'efficacité du programme de mise à jour de l'équipement et des logiciels. Aussi, l'établissement fournit à tous ses étudiants une licence personnelle du logiciel de dessin assisté par ordinateur, pour qu'ils puissent s'en servir à l'extérieur du Collège. La Commission a pu constater que les étudiants sont satisfaits des ressources qui sont mises à leur disposition.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent aux besoins du programme.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Selon le Collège, la mise en œuvre du programme est efficace. Sa conclusion repose sur l'analyse qu'il a faite des sondages réalisés auprès des étudiants, les constats du professeur (cohortes 2009-2010) ainsi que sur l'analyse des taux de réussite aux cours et des taux de diplomation.

Pour être admis dans le programme, l'étudiant doit répondre aux exigences du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Selon les documents consultés et les témoignages recueillis lors de la visite, la Commission constate que le processus de sélection des candidats comprend une rencontre avec un conseiller qui détermine la formation et l'expérience passées de l'étudiant, un test d'aptitude et une analyse des relevés de notes. La Commission considère que les mécanismes de recrutement et de sélection permettent d'admettre des étudiants qui sont motivés et capables de réussir dans le programme.

La Commission a procédé à l'analyse de l'ensemble des plans de cours et des évaluations finales de cours du programme, incluant le stage, des sessions d'automne 2012 et de printemps 2013. Cette analyse a permis de constater que les examens finaux et l'évaluation finale du stage sont conformes à la PIEA, qu'ils synthétisent ou encore qu'ils couvrent globalement les compétences visées, qu'ils sont fondés sur un examen pratique et qu'ils

ont un poids suffisant pour déterminer la réussite du cours. Ainsi, la Commission estime que les évaluations finales permettent de mesurer l'atteinte individuelle des objectifs des cours selon les standards visés.

Dans son rapport d'autoévaluation, le Collège conclut que les taux de réussite des cours de son programme sont très satisfaisants; ils varient entre 67 % et 100 %. Le Collège précise que la grande majorité des étudiants réussissent la totalité des cours du programme. Il considère que les taux de diplomation aussi sont très bons. Pour les cinq cohortes ciblées (2009-2010), ce taux varie entre 79 % et 100 %. Les documents consultés et les témoignages recueillis lors de la visite permettent de constater qu'il y a peu d'abandons et que quand cela arrive, c'est au tout début du programme. La Commission observe que l'étudiant peut se prévaloir d'un mécanisme de reprise de cours et elle considère que les taux de réussite et de diplomation sont satisfaisants.

La Commission juge que le programme est efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la PIEA.

Selon le Collège, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. Le Collège compte cinq cadres qui se répartissent les diverses tâches de gestion de l'ensemble de l'établissement et, plus spécifiquement, du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur*. Le directeur des études s'occupe de l'aspect pédagogique du programme et il est responsable de l'ensemble de l'application de la PIEP, tandis que l'admission et le placement des étudiants sont assumés respectivement par le directeur des admissions et par la directrice du Service d'aide à la recherche d'emploi. La Commission juge que les structures de gestion sont clairement définies et qu'elles sont appropriées à la taille de l'établissement. Elle a également pu observer que la bonne communication entre l'ensemble des intervenants, soit les cadres, le personnel administratif et technique et le professeur, aide au bon fonctionnement du programme. Le Collège planifie des réunions pédagogiques hebdomadaires entre le directeur des études et le professeur. De plus, dans le cas d'un changement de professeur, le nouveau titulaire est jumelé avec l'ancien et assiste à l'ensemble des tâches d'enseignement pendant deux mois. Une fois par session, le Collège offre également à son professeur une formation visant son

développement professionnel. Le professeur rencontré lors de la visite s'est montré très satisfait de ces mesures d'intégration et du soutien pédagogique.

Le programme est expliqué en détail individuellement à chaque étudiant lors de son entrevue d'admission. Les plans de cours informent les étudiants sur les différentes activités d'apprentissage. De son côté, le professeur reçoit l'ensemble de l'information sur le programme, dont le devis local et les devis des compétences, au moment de l'embauche. Le professeur et les étudiants rencontrés lors de la visite se sont dits satisfaits de l'information sur le programme que le Collège leur donne.

La Commission juge que la gestion du programme est efficace.

En somme, la Commission note que l'évaluation que le Collège Herzing a faite de son programme ne lui a permis de relever que partiellement les points forts et les points à améliorer du programme. Cependant, selon les informations et les témoignages recueillis lors de la visite ainsi qu'au terme de l'évaluation du programme selon les critères proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* est, dans l'ensemble, de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

Le Collège a produit un plan d'action qui est en lien avec l'autoévaluation de son programme *Conception et dessin assistés par ordinateur*. Le plan comprend les actions adoptées par le Collège, mais il n'indique pas les personnes responsables de leur mise en œuvre et il n'inclut pas d'échéancier, comme sa PIEP le prescrit.

La visite a permis de constater que le Collège n'avait pas encore mis en œuvre les mesures prévues. Afin d'améliorer son programme, la Commission *suggère* au Collège Herzing de s'assurer de compléter toute démarche d'autoévaluation de programme avec l'élaboration d'un plan d'action qui précise le partage des responsabilités et le calendrier de réalisation des actions retenues.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la PIEP et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

Le Collège a déterminé le programme à évaluer en s'appuyant sur les règles et les modalités prévues dans sa PIEP, soit l'évaluation d'un programme n'ayant pas été évalué auparavant et étant dispensé depuis au moins trois ans. La démarche d'autoévaluation du Collège respecte la politique qui précise qu'un programme doit être évalué tous les 10 ans ou en réponse à une demande de la Commission. Le Collège a utilisé son système d'information comme prévu à la politique. La Commission estime qu'il permet une collecte structurée et continue de données sur la mise en œuvre du programme.

La Commission observe que les responsabilités relatives au processus d'évaluation n'ont été que partiellement assumées en conformité avec la PIEP. En effet, comme l'établit la politique, la tâche de réaliser l'autoévaluation du programme a été confiée au comité des études, composé du directeur des études et du professeur à titre de chef du département et de coordonnateur de stages. Cependant, le comité consultatif d'évaluation des programmes d'études mentionné dans la politique n'a pas été mis sur pied. Ce comité, constitué de deux directeurs, de quatre professeurs, de représentants du marché de travail ainsi que d'au moins trois étudiants et trois diplômés du programme, devait participer au processus d'évaluation du programme sur une base consultative et fournir des données pertinentes au comité des études. Lors de la présente démarche d'évaluation, ces responsabilités ont été assumées plutôt par le comité des directeurs du Collège. Lors de la visite, le Collège a fait part de son intention de réviser sa PIEP en fonction de ce nouveau partage de responsabilités occasionné par des changements organisationnels, ce que la Commission l'encourage à faire.

Le Collège a suivi le devis d'évaluation prévu à la PIEP. La collecte de données s'est faite par le comité des études en conformité avec la PIEP et les diverses instances ont été consultées tout au long du processus d'évaluation. Finalement, le rapport a été rédigé et adopté conformément à la politique. Toutefois, il n'a pas été diffusé auprès de l'ensemble des employés du Collège, comme le prescrit la PIEP. La Commission estime que le Collège aurait avantage, lors d'une prochaine évaluation de programme, à diffuser le rapport d'autoévaluation pour s'assurer d'une pleine appropriation des résultats détaillés, notamment par le corps professoral, et de les utiliser comme fondement pour l'amélioration de la qualité du programme. De plus, la Commission constate que le plan d'action élaboré par le Collège ne précise ni les responsables des actions à réaliser, ni l'échéancier comme la politique le prescrit.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP faite par le Collège Herzing n'a été que partiellement conforme avec la politique. Elle note que l'établissement prévoit réviser sa politique pour s'assurer que les règles correspondent à ses pratiques.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme, si elle a un impact sur son amélioration et si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Lors de la visite, le Collège s'est dit satisfait des résultats obtenus par l'application de sa PIEP dans le cadre de la présente évaluation de programme. Selon lui, les objectifs de sa politique sont atteints. Il considère que l'application de la PIEP lui a permis de porter un diagnostic juste et précis de l'état du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* et d'y apporter des améliorations. La Commission constate, en s'appuyant sur la documentation et les témoignages recueillis lors de la visite, que le Collège n'a que partiellement relevé les points forts et les points à améliorer en lien avec l'atteinte des objectifs de la politique, notamment parce que la politique ne prend pas en charge l'ensemble des six critères d'évaluation de programme prescrits par la Commission. Le Collège a reconnu l'importance de cette lacune et se propose une mise à jour de sa politique pour y inclure l'ensemble des six critères recommandés par la Commission. Afin de s'assurer d'un diagnostic juste et précis de l'état de tout programme évalué,

la Commission recommande au Collège de réviser sa PIEP pour prendre en charge explicitement l'ensemble des six critères lors de ses évaluations de programme.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP n'a été que partiellement efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* du Collège Herzing **est de qualité**. De plus, elle juge que l'application faite par le Collège de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Conception et dessin assistés par ordinateur*, **a été partiellement conforme et partiellement efficace**.

La Commission a relevé, comme force du programme, l'adaptation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants, les méthodes pédagogiques axées sur la pratique, la disponibilité et l'encadrement offert par le professeur aux étudiants, la satisfaction des étudiants et la qualité de gestion de programme. De plus, la Commission souligne le taux élevé de placement des finissants et la satisfaction des employeurs et des diplômés.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* n'ont été que partiellement faits en conformité avec la PIEP. Le système d'information a été utilisé comme prévu. Cependant, les responsabilités liées à l'évaluation de programme n'ont été que partiellement assumées en conformité avec la PIEP. Le processus d'évaluation s'est déroulé conformément aux modalités prévues dans la politique, sauf en ce qui concerne la diffusion du rapport auprès de l'ensemble des employés du Collège. Sur le plan de l'efficacité, les travaux d'évaluation n'ont que partiellement permis au Collège de déterminer les forces du programme et les points à améliorer. La Commission recommande au Collège de réviser sa PIEP pour prendre en charge explicitement l'ensemble des six critères lors de ses évaluations de programme.

Au terme de son évaluation, le Collège a produit un plan d'action qui comprend les actions qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme et de l'application de la politique. Cependant, ce plan d'action ne précise ni les responsables des actions à réaliser ni l'échéancier. C'est pourquoi la Commission suggère au Collège de s'assurer de compléter toute démarche d'autoévaluation de programme avec l'élaboration d'un plan d'action qui précise le partage des responsabilités et le calendrier de réalisation des actions retenues.

La Commission estime que la démarche menée par le Collège ne lui a que partiellement permis de donner une idée juste du programme, mais elle n'a pas permis de bien traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP. La Commission recommande au Collège, lors d'une prochaine autoévaluation de programme et de l'application de la PIEP, de s'assurer de recueillir des données suffisantes

et pertinentes, de procéder à une analyse rigoureuse des données recueillies afin d'avoir une idée juste du programme évalué et de porter un regard critique sur l'application de sa politique.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Conception et dessin assistés par ordinateur* (ELC.1Q) conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), le Collège Herzing souscrit à l'analyse faite par la Commission. Toutefois, il émet certaines réserves quant à l'analyse faite par la Commission de sa démarche d'autoévaluation. La Commission a tenu compte des commentaires du Collège lors de la rédaction de la version définitive du rapport.

Dans sa réaction, le Collège réaffirme son intention de réviser sa PIEP afin de déterminer un nouveau partage des responsabilités. Il s'engage aussi à diffuser à l'ensemble de ses employés le rapport d'autoévaluation produit par le Collège ainsi que le rapport d'évaluation produit par la Commission. Il prévoit aussi élaborer, d'ici le 1^{er} septembre 2014, un plan d'action complet ainsi qu'un échéancier dans le but de réviser sa PIEP et de valider certains indicateurs afin de répondre plus adéquatement aux six critères retenus par la Commission pour l'évaluation de programme.

La Commission estime que ces actions contribueront à bonifier le programme évalué et l'application de la PIEP du Collège. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite aux recommandations du présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Céline Durand, présidente